

Frais pour activités de réception ou d'accueil

Paragraphe 21 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
Divulgateion des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2020-2021
Trimestre : juillet à septembre

Description de l'activité	Date	Nombre de personnes prévues	Coût de l'activité
Départ à la retraite	2020-07-02	28	150,00 \$
Départ à la retraite pour deux personnes	2020-07-03	37	186,78 \$
Départ à la retraite	2020-07-06	N/D	75,00 \$
Départ à la retraite	2020-07-07	16	143,81 \$
Départ à la retraite	2020-07-21	11	150,00 \$
Départ à la retraite	2020-07-28	N/D	150,00 \$
Départ à la retraite	2020-09-02	7	150,00 \$
Départ à la retraite	2020-09-16	N/D	43,00 \$
Départ à la retraite	2020-09-18	N/D	75,00 \$

Informations complémentaires

Les données incluent le Fonds Accès Justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.

Données comptabilisées au 30 septembre 2020. Elles peuvent faire l'objet d'une modification au prochain trimestre.